



**Rapport de la commission de gestion et des finances sur le Préavis municipal n° 15/2015
Aménagement d'un terrain multisport au Grand Marais**

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission de gestion et des finances s'est réunie le mercredi 2 septembre 2015 en présence de MM. Claude-Alain Cornu et Thierry Devallonné municipaux.

La commission a étudié le préavis municipal 15/2015 et entendu les explications détaillées des municipaux.

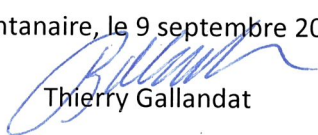
La commission tient à relever les points suivants :

- Le coût total des travaux présenté dans le préavis est basé sur les soumissions rentrées.
- Les différents travaux seront effectués par la même entreprise qui travaillera au forfait, ce qui permet d'éviter de mauvaises surprises sur la facture finale.
- Le coût global d'entretien du nouveau terrain est estimé à environ CHF 30'000.00 par année. Sur cette somme seuls CHF 14'000.00 seront à charge de la commune, la différence étant prise en charge par le FCT pour CHF 10'000.00 et par l'ASIRE pour CHF 6'000.00. Ces frais d'entretien seront comptabilisés chaque année, même si pas totalement utilisés, ceci afin de créer un fond de réserve pour de plus gros travaux d'entretien futurs.

Dès lors, la commission des finances considère cette dépense comme justifiée et recommande au Conseil communal :

- d'autoriser la Municipalité à acheter la parcelle no 78;
- d'autoriser la Municipalité à effectuer l'aménagement d'un terrain multisports du Grand Marais;
- d'accorder pour ces travaux un crédit de CHF 1'992'363.90;
- de financer une partie de cet investissement, pour un montant de CHF 327'000.00, par divers dons et aides suivantes : FCT CHF 100'000.00, Fonds du Sport Vaudois CHF 127'000.00, promesses de dons CHF 100'000.00;
- de financer une partie de cet investissement, pour un montant de CHF 405'363.90, par la trésorerie courante;
- de financer le solde du crédit d'investissement, pour un montant de CHF 1'260'000.00, par un emprunt auprès d'un établissement financier aux meilleures conditions du marché;
- d'amortir la somme de CHF 400'000.00 par un prélèvement sur le fonds de réserve no 9282.310 Thierrens, PPA terrain de sport;
- d'amortir le solde d'un montant de CHF 1'265'363.90 sur une période de 40 ans, à raison de CHF 31'650.00 par an, la première fois lors de l'exercice 2017.

Montanaire, le 9 septembre 2015


Thierry Gallandat


Jean-Maurice David


Jean-Frédéric Pache


Corinne Favre


Marc-Antoine Vuillens (rapporteur)